

1087

DECRET D/2017/...../PRG/SGG

PORTANT APPROBATION DU TROISIEME AVENANT AU CONTRAT DE PARTAGE DE PRODUCTION D'HYDROCARBURES ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE, LA SOCIETE SCS CORPORATION LTD (FILIALE DE HYPERDYNAMICS CORPORATION) ET LA SOCIETE SOUTH ATLANTIC PETROLEUM LIMITED (SAPETRO)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

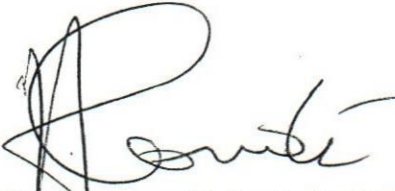
- Vu** La Constitution ;
- Vu** La Loi L/2016/075/AN du 30 Décembre 2016, portant gouvernance financière des Sociétés et Etablissements Publics en République de Guinée ;
- Vu** L'Ordonnance N°119/PRG du 23 septembre 1986 portant Code Pétrolier de la République de Guinée (Code de référence du Contrat de Partage de Production d'Hydrocarbures entre la République de Guinée et SCS Corporation Ltd) ;
- Vu** Le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 décembre 2015, portant structure du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret D/2016/003/PRG du 04 janvier 2016, portant nomination des membres du Gouvernement
- Vu** Le Décret D/2015/165/PRG/SGG du 29 août 2015 portant Création, Statuts, Mission, Attribution et Organisation de l'Office National des Pétroles (ONAP) ;
- Vu** Le Décret D/2016/007/PRG/SGG du 9 janvier 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Office National des Pétroles (ONAP) ;
- Vu** Le Contrat de Partage de Production d'Hydrocarbures signé le 22 septembre 2006 entre la République de Guinée et la Société SCS Corporation Ltd tel qu'amendé par le Premier Avenant en date du 25 mars 2010 et le Second Avenant en date du 14 septembre 2016 ;
- Vu** Le Protocole Tripartite signé le 10 mars 2017 entre la République de Guinée, la Société SCS Corporation Ltd et la Société South Atlantic Petroleum Limited ;
- Vu** Le Troisième Avenant au Contrat de Partage de Production d'Hydrocarbures entre la République de Guinée, la Société SCS Corporation Ltd et la Société South Atlantic Petroleum Limited en date du 12 avril 2017 ;

- Vu** Le Contrat de Partage de Production d'Hydrocarbures signé le 22 septembre 2006 entre la République de Guinée et la Société SCS Corporation Ltd tel qu'amendé par le Premier Avenant en date du 25 mars 2010 et le Second Avenant en date du 14 septembre 2017 ;
- Vu** Le Protocole Tripartite signé le 10 mars 2017 entre la République de Guinée, la Société SCS Corporation Ltd et la Société South Atlantic Petroleum Limited ;
- Vu** Le Troisième Avenant au Contrat de Partage de Production d'Hydrocarbures entre la République de Guinée, la Société SCS Corporation Ltd et la Société South Atlantic Petroleum Limited en date du 12 avril 2017 ;
- Sur proposition du Directeur Général de l'ONAP ;

DECRETE

- Article 1^{er} :** Le Troisième Avenant au Contrat de Partage de Production d'Hydrocarbures entre la République de Guinée, la Société SCS Corporation Ltd et la Société South Atlantic Petroleum Limited, en date du 12 avril 2017, est approuvé.
- Article 2 :** Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

21 AVR. 2017
Conakry, le


Professeur Alpha CONDE